



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 octobre 2022

Membres présents : 43

MMES AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, HERBLOT Marie-Claude, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PELHATE Sophie, PRUNET Delphine, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne,
MM. BACHELET Raynald, BARRIER Christian, BERTHELOT Michel, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, COLMAN Philippe, COULON Jean-Marc, DUFOUR Christian, DUJARDIN Jean-Louis, DUVERGER Thibaud, GAURAT Hervé, GUERINET Patrick, LAROCHE Pierre, LOUBIE Jean-Paul, PETIOT Pierre, PICAULT Antoine, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, VERNEAU Philippe, VICECONTI Pierre, VILLARD André.

Pouvoir :

M. CHANCLUD Dominique donne pouvoir à M. GAURAT Hervé.

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 24 mars 2022 ;
- Election d'un nouveau membre du Bureau du PETR pour la CC Pithiverais Gâtinais ;
- Perspective d'accompagnement des établissements de restauration collective vers un approvisionnement en circuits courts (Chambre d'agriculture du Loiret) ;
- PCAET : validation du projet définitif après mise à disposition du public ;
- Adhésion au nouveau contrat d'assurance groupe statutaire ;
- Adoption de la nouvelle nomenclature M57 et du règlement budgétaire et financier ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, Mme la Sous-préfète et remercie Mme CHARVIN, Maire de Dadonville pour la mise à disposition de la salle des Fêtes de Dadonville, une nouvelle fois.

La Présidente fait part des personnes excusées puis, après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture du pouvoir reçu, passe au premier point à l'ordre du jour.

| |
|--|
| Perspective d'accompagnement des établissements de restauration collective vers un approvisionnement en circuits courts (Chambre d'agriculture du Loiret) |
|--|

Mme BEVIERE présente M. Romain EMAILLE, chargé de développement économique à la Chambre d'agriculture du Loiret, ainsi que M. Jean-François BLECHET, Vice-président de la Chambre d'agriculture.

MM. EMAILLE et BLECHET relatent le projet d'accompagnement de 7 établissements de restauration collective pour favoriser la mise en œuvre de la loi EGAlim et les approvisionnements locaux et de qualité, à travers le dispositif appelé TERRaLTO.

Cette démarche pourrait se faire en 5 temps :

- le diagnostic ;
- sa restitution et sa présentation ;
- l'accompagnement individuel ;
- l'accompagnement collectif (démarche ascendante pour enclencher une dynamique locale) ;
- restitution de l'étude complète.

A travers cette étude « à la carte », il s'agit de se questionner sur les contraintes des marchés publics, l'approvisionnement en produits locaux, la logistique, les pistes de coopératives et de coopérations, les regroupements, etc.

En fin de présentation, quelques exemples de structures accompagnées sont présentés.

Mme BEVIERE relève et reconnaît que le sujet n'est pas simple à traiter, mais que ce type d'accompagnement peut avoir une portée territoriale forte. Il s'agit bien de favoriser ceux qui souhaitent s'engager dans ce sens, et non pas de forcer les acheteurs et/ou les producteurs.

La Présidente remercie MM. EMAILLE et BLECHET.

Compte rendu du Comité syndical du 24 mars 2022

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical, dont la présentation des services civiques et de l'espace de co-engagement à Chatillon par la Ligue de l'Enseignement, les éléments budgétaires et le débat sur la stratégie du GAL Pithiverais & Gâtinais LEADER 2023-2027.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Election d'un nouveau membre du Bureau du PETR pour la CC Pithiverais Gâtinais

A la suite à la démission de M. CIRET, pour raison de santé, il convient de procéder à l'élection d'un membre du Bureau représentant la CC Pithiverais Gâtinais.

Avant de procéder au vote, la Présidente rappelle l'article n°6 des statuts du PETR :

« Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est composé de 18 délégués. Le-la Président-e et les 17 autres membres sont élus-ues par les membres du Comité Syndical au scrutin secret parmi lesquels sont élus-ues 3 Vice-Présidents-es, soit 1 par Communauté de communes.

Chaque Communauté de communes est représentée par 2 délégués-ées auxquels-elles s'ajoutent 1 délégué-e par tranche de 7 000 habitants (à l'arrondi supérieur).

La représentation des EPCI au sein du Bureau est fixée ainsi qu'il suit :

| Communautés de communes (EPCI) | Nombre de membres (2 tit/EPCI + 1 tit/7000 hab) |
|--------------------------------|--|
| CC PITHIVERAIS GATINAIS | 6 |
| CC DU PITHIVERAIS | 7 |
| CC DE LA PLAINE DU NORD LOIRET | 4 |
| Total | 17 |

Le PETR a reçu une candidature, celle de M. Pierre LAROCHE, élu du Malesherbois.

Aucune candidature en séance.

Mme BEVIERE invite M. LAROCHE à se présenter.

Résultat du vote :

Nombre de délégués : 65

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletin blanc : 0

Nombre de bulletin nul : 0

Nombre de bulletins exprimés : 43.

M. Pierre LAROCHE est élu membre du Bureau du PETR avec 43 voix.

PCAET : validation du projet définitif après mise à disposition du public

Mme BEVIERE rappelle le long processus de concertation mené depuis 2017 avec les élus et les partenaires du territoire pour aboutir au projet final de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le diagnostic territorial a été validé par le COPIL élargi le 7 octobre 2020.

La stratégie (scénario médian) a été proposé par la Commission Aménagement Durable en décembre 2020, puis validé en comité syndical en février 2021.

En mars et en mai 2021, deux séries d'ateliers permettaient de définir le programme d'actions, validé en Comité syndical en juin 2021.

Après avoir apporté des réponses aux avis et remarques des services de l'Etat, le PCAET du PETR est validé le 14 octobre 2021 en Comité syndical.

Enfin, le document a été mis à disposition du public entre le 25 juillet et le 13 septembre 2022. C'est dans ce cadre qu'un habitant d'Escrennes a fait part de ses griefs contre les méthaniseurs en général, et donc de celui d'Escrennes en particulier, ainsi que des remarques sur les données chiffrées prises en compte et commentées dans le projet de PCAET.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE indique que la remplaçante de Gwenaëlle GHESQUIERE, qui était chargée de ce dossier, pourrait arriver début janvier. Actuellement en poste au Ministère des Armées, le PETR gère le processus de détachement, qui est obligatoire.

Adhésion au nouveau contrat d'assurance groupe statutaire

Mme BEVIERE rappelle que le PETR adhère au contrat proposé par le Centre de Gestion du Loiret depuis plusieurs années. Ce dernier a fait savoir que le prestataire actuel, AXA, a résilié le marché, c'est pourquoi un nouveau marché a été lancé en 2022.

Il s'agit donc de renouveler la demande du PETR pour adhérer au contrat groupe du CDG du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2023.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoption de la nouvelle nomenclature M57 et du règlement budgétaire et financier

Mme BEVIERE indique que le PETR, comme toutes les collectivités locales, aura à mettre en place le nouveau cadre d'instruction budgétaire et comptable M57. Le PETR a choisi de le faire dès 2023.

Le basculement en M57 s'accompagne de l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF). Le PETR a donc travaillé un projet, adapté à sa nature et son objet statutaire. Ce dernier a été validé par la Trésorerie de Pithiviers.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) 2022-2028.

Mme BEVIERE indique que les élus de la Commission Permanente Régionale ont voté à l'unanimité le projet de notre CRST 2022-2028, qui fait suite aux échanges entre le PETR et la Région. Le CRST est donc aujourd'hui opérationnel. Plusieurs dossiers sont déjà déposés. Il n'y aura donc pas de « temps mort » entre les 2 CRST.

- LEADER.

La Présidente précise que le dossier LEADER 2023-2027, conjoint avec le PETR Gâtinais en Montargois, a été déposé avant la fin du mois de septembre, comme demandé par la Région.

23 candidatures, représentant 27 territoires de projet (dont 4 regroupements) ont été reçues en Région.

La réponse de la Région doit intervenir avant le 15 décembre 2022.

- Coopération LEADER sur le tourisme accessible.

Mme BEVIERE rappelle l'organisation du séjour dans le Pithiverais des délégations espagnoles et portugaises, du 24 au 26 octobre prochain, avec le temps fort qu'est le colloque organisé le 25 dans la Grande Halle de Chamerolles, généreusement mise à disposition par le Département du Loiret.

Toutes les personnes intéressées par le sujet seront les bienvenues.

- Recrutement LEADER.

Mme BEVIERE indique que la nouvelle animatrice du programme LEADER Pithiverais&Gâtinais prendra ses fonctions le 2 novembre prochain. Nathalie COATGLAS avait quitté ses fonctions fin août.

- Programme Osons la transition (LIFEletsgo4climate).

La Présidente indique que le territoire a été retenu pour la mise en œuvre de ce programme d'accompagnement au changement climatique, avec 5 autres nouveaux territoires, dès le mois de janvier 2023.

Mme BEVIERE passe la parole à Mme SAUTREUIL, qui détaille les actions principales à envisager :

- séminaire d'intégration

- sessions de formation des élus et des techniciens couvrant les thématiques énergie, changement climatique, biodiversité...

- sessions de formation à destination des habitants et des acteurs locaux

- pièce de théâtre ludique.

- SRADDET.

Mme SAUTREUIL indique que le SRADDET est en cours de révision, notamment pour intégrer la loi Climat et Résilience. Le but est de voter le nouveau SRADDET en décembre 2022.

Mme BEVIERE précise qu'un gros travail a été réalisé par la Fédération SCoT régionale, dont fait partie le PETR. En amont, le PETR avait travaillé à un projet de contribution avec les 3 intercommunalités.

- Décret tertiaire.

Pour mémoire, la Présidente rappelle que les déclarations liées au décret tertiaire (bâtiment de plus de 1 000 m²) doivent être effectuées sur l'outil numérique OPERAT.

Mme DAUVILLIERS relate la difficulté à remplir certains fichiers sur cet outil.

- Contrat Local de Santé.

Questionnaire aux aidants.

Mme BEVIERE rappelle qu'une enquête sur le thème des aidants a été lancée il y a quelques semaines. Considérant la confidentialité et la délicatesse du sujet, il est demandé aux élus de diffuser le questionnaire auprès des habitants concernés dont ils auraient connaissance, afin d'avoir un maximum de réponses.

A terme, il s'agit de pouvoir organiser une réponse pertinente, adaptée et pérenne sur ces sujets de la perte d'autonomie face aux maladies neuro-dégénératives, entre autres.

Formation santé mentale.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR organise 3 cycles de formations sur le thème de la santé mentale. Les sessions pour les secrétaires de mairie et pour les agents sociaux-éducatifs sont complètes, mais il reste quelques places pour la session spécifique aux agents de police municipale (ou fonctions équivalentes).

Les premiers retours sur la formation *secrétaires de mairie* sont très favorables. Le contenu est perçu comme pertinent et adapté.

- Conférence des Maires.

Au-delà des invitations aux Comités syndicaux et aux réunions sur les projets structurants, Mme BEVIERE rappelle que le PETR peut organiser des actions à destination de la Conférence des Maires. Les services sont à l'écoute si besoin.

- Retour sur la proposition d'étude par la Chambre d'agriculture.

La Présidente interroge les élus présents, pour savoir si une suite peut être donnée à la proposition de la Chambre d'agriculture du Loiret.

Mme la Sous-préfète souligne l'intérêt d'une telle démarche pour le territoire, car cela peut permettre de consolider les productions locales.

M. COULON souligne quant à lui que le problème principal est moins les produits locaux en eux-mêmes que l'organisation des circuits logistiques pour approvisionner les structures.

Il n'est pas relevé de besoin, sauf par M. BRUNEAU, DGS de la CC de la Plaine du Nord Loiret qui se dit intéressé, car sa collectivité est contrainte par les règles des marchés publics pour la restauration collective.

M. BUIZARD-BLONDEAU précise que le sujet ne fait pas partie des compétences obligatoires de la Chambre, il n'est donc pas possible, selon lui, de prendre une telle étude sur ses fonds propres. C'est pourquoi une prestation rémunérée est proposée.

Il est proposé néanmoins que la Chambre d'agriculture consulte son Bureau pour savoir si cette étude unitaire peut être prise en charge. L'objet est ici de pouvoir intégrer plus de produits locaux aux appels d'offre.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h20.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE